que la première. Loin d'admettre qu'elle en est différente, je dirai même qu'elle n'en est qu'une extension et que nous, qui demandons depuis si longtemps que la représentation soit basée sur le chiffre de la population, avons obtenu ce que nous voulions et même (Ecoutez ! écoutez !) D'un autre côté, nos amis du Bas-Canada ont obtenu les garanties suffisantes pour leurs institutions locales, et pour ma part j'en suis bien aise. (Ecouter ! écouter !) C'est ce que j'ai toujours désiré, et je puis prendre à témoin mon hon. ami de Kamouraska (M. CHAPAIS) si, depuis treize ans, je ne lui ai pas dit chaque année que j'étais disposé à avoir égard aux institutions locales du Bas-Canada et à leur accorder toute la protection raisonnable. C'est pourquoi, j'affirme que le compromis qui est le fruit des circonstances du jour est admirable, et que ce sera un jour néfaste pour le Canada que celui où la mesure présente sera rejetée. (Ecoutez! écoutez!) J'affirme que celui qui, jetant un coup d'œil rétrospectif sur les douze ou treize années passées de notre politique et sur les époques d'agitation que nous avons traversées! est prêt à courir le risque de nous y trouver engagés de nouveau, celui n'est pas,-pour me servir de l'expression de l'hon. député de Peel,-un ami sincère de son pays. (Applaudissements). Après un vote aussi important -les trois quarts des deux branches de la législature—en faveur de la mesure, je regarde comme des plus inconsidérées la tentative de la minorité de mettre de nouveau en danger la mesure au moyen de préjugés et de questions incidentes qu'on ne manquerait pas de soulever par tout le pays, afin de représenter faussement le résultat d'élections générales comme une désapprobation du projet par le peuple. Supposez que quelqu'un au commencement de la dernière session eut proposé la même mesure à cette chambre, que tous les députés du Haut-Canada l'eussent acceptée à l'exception de huit, et que tous les députés du Bas-Canada s'y fussent de même déclarés favorables moins treize, je demande à mes hon. auditeurs si nous n'aurions pas regardé, comme ayant perdu la raison, celui qui aurait proposé d'ajourner la question après les élections générales? (Moutez! écoutez!) Et lorsque la chambre approuva dans la dernière session la résolution du gouvernement de s'occuper de la question et de combines au projet digne d'être adopté, je demande auz hon. députés s'ils s'attendaient

à voir ce projet sanctionner par le vote des trois quarts des deux branches de la légisture? (Ecoutez! écoutez!). Le fait est que nous avons été singulièrement favorisés par le succès. Quant à consulter le peuple, je dirai que le peuple ne peut que rire du zèle qu'on montre en certains quartiers pour ses droits: ce qu'il veut c'est l'amende et non l'écorce; mais il ne veut pas, sous prétexte de formes constitutionnelles, risquer l'existence de la combinaison ministérielle qui lui a donné naissance, ni risquer de se trouver ramené à toutes les crises et les difficultés dont il se croyait débarassé au moyen de ce projet.

(Applaudissements.) L'Hon. M. J. H. CAMERON-L'hon. monsieur a mal défini mon attitude sur cette question. J'ai voté les résolutions sur lesquelles on a basé une adresse, et la proposition que j'ai faite n'est tout simplement qu'un amendement à la motion demandant la nomination d'un comité pour rédiger cette adresse, et ne comporte d'insulte pour personne. Elle n'empêche en aucune façon les ministres d'aller porter ces résolutions aux pieds du trône, et dont une copie se trouve déjà déposée sur los bureaux du parlement impérial. L'hon, monsieur doit donc avoir mal compris mes paroles, car je ne fais que demander pour le peuple la faculté dont j'ai joui moi-même : de voter la mesure. (Ecoutez! écoutez!) L'hon. monsieur dit qu'il ne me doit aucune reconnaissance pour mon appui:-mais qu'il sache bien que ce n'est pas à lui que je donne mon appui, mais au gouvernement comme tout et à la cause qui a présidé à sa formation. Il n'ignore pas que mes opinions politiques ont toujours différé d'avec les siennes à tel point que rien, excepté l'importance des évènements, n'aurait pu lui permettre de me porter impunément le défi qu'il vient de me porter, qu'il n'a aucune raison d'être mon obligé, et que je donne mon appui au ministère non parce qu'il en fait partie mais en dépit de ce qu'il en fait partie. (Ecoutes! écoutes!)

L'Hon. M. HOLTON—Je veux, M. l'ORATEUR, borner mes observations à la proposition placée entre vos mains, et parlerai d'abord de ce qui m'a fait interrompre l'hon. député d'Oxford Sud, avec sa permission. J'ai accusé l'hon. monsieur de prétendre que la question discutée maintenant dans cette enceinte est absolument la même que celle par laquelle il a agité le pays depuis quelques années, et pour laquelle a voté l'hon.